



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vente des masques chirurgicaux par les officines

Les annonces d'accompagnement du déconfinement du Premier Ministre et l'amélioration des stocks disponibles en masques chirurgicaux ont généré une forte demande de la part des patients envers les pharmaciens. Pour répondre à cette demande, l'Ordre national des pharmaciens, les syndicats (FSPF et USPO) et les syndicats de groupements (FEDERGY et UDGPO) représentatifs de l'officine, invitent les pharmaciens à vendre les masques chirurgicaux de leur propre stock avec discernement, en les délivrant en priorité aux personnes fragiles ou à risque. Ils rappellent que les masques chirurgicaux du stock d'Etat doivent continuer à être distribués gratuitement, suivant les consignes du Gouvernement.

A la demande du Gouvernement, les représentants de la profession ont relayé jusqu'à présent sa consigne de limiter la distribution des masques chirurgicaux, quelle que soit leur provenance, aux professionnels de santé et personnels listés par le ministère de la santé.

Les pharmaciens, au nom de la santé publique, se devaient de respecter cet engagement afin de soutenir l'action de tous les soignants

L'annonce des mesures d'accompagnement du déconfinement par le Premier Ministre mardi 28 avril et l'amélioration des stocks disponibles en masques chirurgicaux sur le territoire ont conduit à une attente très forte de la part des patients envers leurs pharmaciens.

Dans ce contexte, les représentants de la profession invitent les pharmaciens à agir avec discernement lors de la vente des masques d'importation qu'ils se sont procurés, suivant la perception qu'ils ont de la situation dans leur environnement immédiat : satisfaction des besoins prioritaires des professionnels de santé, état sanitaire de la population...

La profession est invitée à prioriser la vente de ces masques aux patients fragiles ou à risque.

Parallèlement, les masques chirurgicaux du stock Etat, qui doivent être étiquetés à réception, continuent à être distribués gratuitement suivant les consignes du Gouvernement.

Il est rappelé qu'à ce jour, l'ensemble des pharmacies n'a pas été en mesure de s'approvisionner en masques, quels qu'ils soient, dans des conditions satisfaisantes et que cet approvisionnement continuera à se faire progressivement.

La profession rappelle instamment que cette possibilité de vendre les masques chirurgicaux ne doit pas s'accompagner de messages promotionnels. Le pharmacien doit se comporter avant tout en professionnel de santé en accompagnant ces ventes des conseils adaptés dans le cadre de la protection globale des patients et conformes aux recommandations d'usage.

Contact presse :

Ordre national des pharmaciens

dircom@ordre.pharmacien.fr - 06 66 50 27 83

Agence PrPa : Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr
01 77 35 60 98

Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr